

Procès-verbal et Compte-rendu du Comité Syndical du 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué en séance ordinaire, et en application des articles L 2121-7, L 2122-8, par renvoi de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à 18h30 à la Maison Bleue à Haute-Goulaine sous la présidence de Monsieur Thierry COIGNET.

PRESENTS :

Communauté de Communes Sèvre et Loire	Mr BERTIN Pierre, Mr DE CHARENTE OLIVIER, Mr COIGNET Thierry, Mr BULTEAU Daniel, Mr COUILLAUD Mickaël, Mme COUILLAUD Jeanine, Mme PETITEAU Brigitte, Mme BABIN Christiane, Mme ARBERT Claudie
Nantes Métropole	Mme METRO Chantal, COUTURIER Christian, BERNARD Stéphane
Haute-Goulaine	Mme CHAPEAU Marcelle
Basse-Goulaine	
La Haie-Fouassière	
Clisson Sèvre Maine Agglo	Mr RENAUD Serge, Mme PARAGOT Agnès

Etaient également présents :

- Mr BRICARD Philippe, Mr TEILLET Benoit, Mr THIERY-COLLET Jonathan, Mme MERLET Véronique

Est nommé secrétaire, Mr BERTIN Pierre

AFFAIRES GENERALES

Monsieur COIGNET Thierry souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. Et remercie les élus qui ont répondu à la convocation du Comité Syndical car on a eu beaucoup de mal à trouver le quorum.

1 - Approbation du PV du 10 janvier 2019

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant le PV du 10 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- **Approuve le PV à l'unanimité,**

2- Pertes sur créances irrécouvrables :

Suite à une rencontre avec le Trésorier du Loroux-Bottereau concernant les admissions en non-valeur, il a été proposé d'apurer certaines redevances, celles de plus de deux ans et de moins de 30 euros. Ce qui correspond à 2 953,99 €.

Mr BERTIN Pierre : Est-ce que la Trésorerie a fait un effort pour recouvrer ces créances

Mr COIGNET Thierry : Oui des relances ont été faites

Mr Bertin Pierre : Pour moi c'est un mauvais principe, c'est le travail de la trésorerie de recouvrer les créances et non pas de les annuler. 3000 euros ce n'est pas négligeable.

Mr COIGNET Thierry : On arrive à un moment où il est plus cher de relancer que d'abandonner les créances.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- **Approuve à l'unanimité,**

3 - Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Mr COIGNET Thierry demande à Mme Merlet Véronique de faire la présentation du Comité Syndical.

- **Dépenses de fonctionnement : 932 202 € :**

→ **Charges à caractère général : 243 270 € :**

- Réserve fonctionnement pompes : 45 000 €
- Electricité : 25 000 €
- Débroussaillage, ESAT, jussie, ripisylve canal Goulaine: 24 000 €
- Ripisylve, embâcles CT : 8 020 €
- Maintenance : 29 635 €
- Etudes: 44 349 € (dont 22400 € étude animation conseil CT, DOCOB 2018 : 4 708 €, analyses eau CT : 7 575 €, indicateur trophique : 2 000 €, GEMAPI 2018 : 2 520 €)

→ **Charges de personnel : 233 956 €**

→ **Dépenses imprévues: 17 056 €**

→ **Virement vers la section investissement : 310 650 €**

→ **Autres charges de gestion : 36 800 €** (dont POLLENIZ : 16 000 €, brevet dématérialisation : 3 100 €, créances irrécouvrables : 3 000 €, indemnités élus : 14 700 €).

Mme MERLET Véronique : Précision concernant POLLENIZ vous avez dû recevoir des messages de la part de mon collègue Philippe, nous faisons le point pour avoir plus de détails sur leurs facturations. Nous n'avons pas payé de facture en 2018 car on nous demandait autour de 40 000 euros au lieu des 13 000 que nous avons habituellement.

Mr COIGNET Thierry explique que c'est POLLENIZ qui rétribue les piégeurs mais que nous avons reçu un devis de 41 000 euros. On souhaite vérifier le contenu de leurs prestations car nous trouvons cela très cher. Un mail a donc été envoyé à chacune des communes pour savoir comment celles-ci intervenaient sur leur territoire contre la lutte des ragondins. Nous allons essayer de fédérer tout cela et faire le point avec POLLENIZ.

Les piégeurs demandent aussi une revalorisation du prix de la queue elle est actuellement à 2 euros et souhaitent qu'elle soit à 3 euros.

Il y a des communes qui passent par des associations de chasseurs pour le piégeage des ragondins, nous allons prendre contact avec eux pour en connaître les modalités.

Mr BERTIN Pierre : POLLENIZ prend comme prétexte qu'ils n'ont plus la subvention du Conseil départemental et donc toutes leurs prestations sont multipliées par 2,5 à 3.

La lutte est importante et indispensable mais quand les piégeurs arrêteront cela posera des problèmes. Il faut donc les motiver.

Mr BRICARD Philippe : Les piégeurs prennent 1 500 à 2 000 ragondins sur le marais

Mme PARAGOT Agnès : On a l'impression que les Communes, les Syndicats et les Communautés de Communes payent tous POLLENIZ pour la même chose. Finalement ils se font payer de partout pour les mêmes ragondins.

Mr COIGNET Thierry : C'est pour cela que l'on a pris contact avec les Communes pour voir comment elles géraient et ce qu'elles payaient et voir s'il n'y a pas quelque chose de redondant entre tous les acteurs. C'est un sujet qui va être éclairci prochainement.

- **Charges financières (intérêts) : 1 970 €**
- **Charges exceptionnelles (mise à jour redevances) : 6 000 €**
- **Amortissements : 82 500 €**

➤ **Recettes de fonctionnement : 932 202 € :**

- **Excédent antérieur: 244 143 €**
- **Produits des services : 1 500 €**
 - Recettes animation/découverte : 1 500 €
- **Dotations et participations: 672 259 €**
 - AELB : 117 767 €
 - Région : 9 058 €
 - FEDER chargée de mission Natura 2000 : 56 288 €
 - Participations EPCI : 385 466 €
 - Participations Com Com Sèvre et Loire + Basse-Goulaine + Haute-Goulaine + La Haie Fouassière (animation-découverte) : 103 680 €
- **Amortissement des subventions : 14 300 €**

Mme PETITEAU Brigitte : Pouvez-vous m'expliquer le calcul des participations ?

Mme MERLET Véronique : On prend en compte les surfaces, le nombre d'habitants et le potentiel fiscal.

Mr COIGNET Thierry : On a déjà débattu longuement sur les modalités de calcul des participations à un précédent conseil Syndical.

➤ **Dépenses d'investissement : 878 589 € :**

- **Déficit 2018 : 209 108 €**
- **Dépenses imprévues: 10 038 €**
- **Transferts entre section: 14 300 € (amort. des subventions)**
- **Remb. capital des emprunts : 9 200 €**
- **Immo. incorporelles: 69 448 € (dont études : inventaires espèces protégées CT : 6 720, étude franchissabilité : 26 168 €, diagnostique béton : 30 000 €, logiciel dématérialisation : 1 560 €)**
- **Immo. corporelles: 566 495 €**
 - Matériels et outillages : 22 643 €
 - Ouvrages hydrauliques : 37 545 €
 - Restauration Rivières CT : 359 030 €
 - Indicateurs suivi CT : 15 101 €
 - Aménagement anti-érosion CT : 108 000 €
 - Abreuvoirs, clôtures CT : 1 956 €
 - Passerelles CT : 15 000 €
 - Mobilier : 6 720 €
 - Matériel pédagogique divers: 500 €

Mr COIGNET Thierry : Jonathan peut dire quelques mots sur le CT

Mr THIERY COLLET Jonathan : On prend comme base les montants du programme pluriannuel qui a été rédigé en 2016. On remarque que le montant des réalisations est en général en dessous de la projection.

Mr BERTIN Pierre : Que se passe-t-il si l'on n'a pas épuisé tout le programme on reporte ou c'est un nouveau contrat ?

Mr THIERY COLLET Jonathan : En terme de travaux cours d'eau on sera dans les temps. Pour le volet agricole on est en retard le programme se termine en décembre 2020. A partir de 2021 c'est au choix du Syndicat de continuer dans un nouveau programme.

Mr DE CHARETTE Olivier : Concernant l'argent que l'on n'a pas utilisé, car le réel est inférieur à l'estimatif, est ce que cela constituera une réserve?

Mr THIERY COLLET Jonathan : Non l'agence de l'eau finance uniquement au regard des factures. De plus à partir de cette année l'agence de l'eau ne prend plus comme base de calcul les montants du pluriannuel mais uniquement sur présentation de devis. Pour la région c'est le même principe.

➤ **Recettes d'investissement : 878 589 €**

- **Virement de la section fonctionnement : 310 650 €**
- **Amortissements : 82 500 €**
- **Subventions : 257 148 €**
 - AELB : 193 719 €
 - Région : 63 429 €
- **Excédents de fonctionnement capitalisés: 209 108 €**
- **FCTVA : 19 183 €**

➤ **Conclusions sur le budget :**

- **Situation financière saine**
- **Excédent de fonctionnement 2018 =**
 - Report de certaines études (animation conseil CT)
 - Moins d'entretien de réseaux que prévu (jussie, débroussaillage, ripisylve)
 - Forte diminution facture d'électricité de la station de pompage suite à la renégociation du marché avec EDF
 - Non fonctionnement de la station de pompage
- **Excédent de fonctionnement 2018 couvre le déficit d'investissement et permet la constitution d'une réserve financière de 244 143,47 €. Il sera utilisé pour:**
 - Réserve en cas de fonctionnement des pompes (coût électricité)
- **Continuité des actions du contrat territorial**
- **Dans l'avenir, les excédents de fonctionnement permettront d'équilibrer et de financer :**
 - le programme du contrat territorial pour les années suivantes
 - les travaux sur les ouvrages hydrauliques restant à faire et à venir (franchissabilité des ouvrages)

Mr THIERY COLLET Jonathan : Concernant les subventions on peut les recevoir très tard, voire même plus d'un an après les demandes.

➤ **Participations des EPCI :**

EPCI	Critère 1 de calcul des participations (50%) : Surface BV
	Critère 2 de calcul des participations (50%) : Pop. pondérée par PF
NANTES METROPOLE	61 460 €
CA CLISSON SEVRE ET MAINE	60 391 €
CC SEVRE ET LOIRE	263 615 €
TOTAL	385 466 €

➤ **Animation découverte :**

	Population totale	Participation sur la base de 1,76 €/hab.
Basse-Goulaine	9 095	16 007
Communauté de Communes Sèvre et Loire	39 205	69 001
<i>Divatte-sur-Loire</i>	6 811	11 987
<i>Le Landreau</i>	3 263	5 743
<i>Le Loroux-Bottereau</i>	8 267	14 550
<i>La Remaudière</i>	1 295	2 279
<i>Saint Julien de Concelles</i>	7 004	12 327
<i>La Chapelle Heulin</i>	3 309	5 824
<i>Vallet</i>	9 256	16 291
La Haye Fouassière	4 731	8 327
Haute-Goulaine	5 878	10 345
TOTAL	58 909	103 680

➤ **DOCUMENTATION D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses Fonctionnement		BP 2018	DOB 2019
11	Charges à caractère général	312 918,00	243 270,27
12	Charges de personnel	223 380,00	233 956,00
22	Dépenses imprévues	34 503,65	17 056,64
23	Virement à la section d'investis.	260 000,00	310 650,00
65	Autres charges de gestion	23 181,00	36 800,00
66	Charges financières	2 220,00	1 970,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	6 000,00
42	Opé. d'ordre	63 620,00	82 500,00
TOTAL GENERAL		925 822,65	932 202,91
Recettes Fonctionnement		BP 2018	DOB 2019
002	Excédent antérieur Prévisionnel	288 723,65	244 143,47
70	Produits des services Redevance+Animation	195 295,00	1 500,00
74	Dotations et participations Subv	430 730,00	672 259,44
77	Produits exceptionnels quote part subv	11 074,00	14 300,00
TOTAL GENERAL		925 822,65	932 202,91

INVESTISSEMENT			
Dépenses Investissement		BP 2018	DOB 2019
001	Déficit antérieur reporté Prévisionnel	130 135,12	209 108,80
020	Dépenses imprévues	26 798,00	10 037,14
040	Transferts entre section	11 074,00	14 300,00
16	Emprunts et dettes	22 260,00	9 200,00
20	Immobilisations incorp.	54 114,00	69 448,00
21	Immobilisations corp.	445 819,00	566 495,20
TOTAL GENERAL		690 200,12	878 589,14
Recettes Investissement		BP 2018	DOB 2019
021	Virement de la section de fonct.	260 000,00	310 650,00
040	Opé. ordre	63 620,00	82 500,00
13	Subventions	231 151,00	257 148,34
10	Dotations fonds divers	135 429,12	228 290,80
16	Emprunt	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		690 200,12	878 589,14

Le Conseil Syndical prend acte du DOB 2019

4- Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2019

➤ Éléments de contexte

- La population des communes constituant le Syndicat est en hausse, 58 909 habitants en 2019 au lieu de 58 207 habitants en 2018.
- Le budget 2019 est prioritairement orienté vers:
 - la réalisation des investigations complémentaires sur les ouvrages hydrauliques
 - la mise en œuvre du contrat territorial
 - la gestion des ouvrages hydrauliques
 - l'entretien des réseaux

➤ Ressources du SMLG :

- Participations hydrauliques : 385 466 €
- Participations Animation-tourisme est de 103 680 €
- A ces différentes ressources, s'ajoutent les subventions diverses pour les actions menées.

➤ Orientations budgétaires :

- Le Document d'Orientation Budgétaire vous a été présenté précédemment.

➤ Engagements pluriannuels :

- A ce jour, deux engagements pluriannuels sont en cours au SMLG :
 - Marché d'entretien des espaces verts de la Maison Bleue: en date du 22/03/19 Montant: 9 684.74 € HT, 11 621.68 € TTC (attributaire: Psy'activ')
 - Inventaires espèces protégées préalables à la restauration des milieux aquatiques en date du 10 mars 2017 Montant: 19 710 € TTC (attributaire: Bretagne vivante).
- Par ailleurs, le Syndicat a signé en 2016 un contrat territorial sur la période 2016-2020, visant à restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

➤ Programme pluriannuel (2016-2020)

Programme pluriannuel (2016-2020) du Contrat territorial milieux aquatiques Goulaine

Type d'actions	FICHE ACTION - TOTAL 5 ANS		Coût total € HT	Financement AELB	
				€ HT	%
Milieux Aquatiques	F1	Restauration des Milieux Aquatiques	999 865	543 159	54%
Bassin Versant	F2	Aménagement de bassin versant et changements des pratiques - Sites pilotes	128 002	68 801	54%
	F3	Lutte contre le ruissellement et le transfert des éléments polluants	50 000	20 000	40%
	F4	Suivi du Contrat de filière établi entre la Fédération des maraîchers et l'AELB	0	0	0%
	F5	Communication, sensibilisation et formation auprès de la profession agricole	9 334	5 600	60%
	F6	Communication et sensibilisation auprès des collectivités, des industriels, des artisans et des écoles	11 000	6 600	60%
Transversales	F7	Suivi et évaluation de la qualité de l'eau	75 334	45 200	60%
	F8	Animation et coordination Bassin versant et Milieux aquatiques	260 000	156 000	60%
TOTAL - € HT			1 533 535	845 361	55%
TOTAL - € TTC			1 788 242	983 233	55%

Mr DE CHARRETTE Olivier : Il faudra penser à faire rapidement le nouveau Contrat Territorial pour pouvoir commencer les actions dès 2021.

Mr BERTIN Pierre : Effectivement il va falloir le commencer rapidement

Mr THIERY COLLET Jonathan : Ce qui est enclenché pour l'instant est la phase de bilan du premier CT. J'ai commencé à planifier la suite sur le terrain en ciblant les secteurs prioritaires, j'ai pris des avis d'élus, d'habitants.

Mr BERTIN Pierre : Je suis dans l'optique de la GEMAPI où au niveau de la Communauté de Commune une bonne partie de la taxe sera pour la Levée de la Divatte et il faudra se battre aussi pour un financement qui permettra de garder un projet ambitieux pour la qualité de l'eau.

Mr COIGNET Thierry : Les derniers échanges avec le département laissent penser que nous pouvons compter sur un financement du département jusqu'en 2024.

➤ **Structure et gestion de l'encours de la dette**

→ **Les emprunts en cours sont récapitulés ci-dessous:**

- Crédit agricole montant 44 200 € fin 10/12/2025 (15 ans; taux 3,45 %) objet remplacement d' 1 transfo sur station
- Crédit Mutuel montant 62 000 € fin le 15/12/2025 (10 ans; taux 1,5 %) objet travaux station

ANNEE	CAPITAL	INTERET	TOTAL	CAPITAL RESTANT DU
2019	9073,01	1402,19	10475,20	58753,12
2020	9269,80	1205,40	10475,20	49483,32
2021	9471,63	1003,57	10475,20	40011,69
2022	9678,70	796,50	10475,20	30332,99
2023	9891,11	584,09	10475,20	20441,88
2024	10109,06	366,14	10475,20	10332,82
2025	10332,82	142,51	10475,33	0,00

➤ **Les capacités d'épargne brute et nette sont présentées ci-dessous:**

		2018	BP 2019
74	Dotation, participation	430 730,00	672 259,44
70	Autre produits	195 295,00	1 500,00
recette	Produits de fonct réels	626 025,00	673 759,44
12	Charges personnels	223 380,00	233 956,00
66	charges financières	2 220,00	1 970,00
65	Charges de gestion	23 181,00	36 800,00
11	Charges à caractère géné	312 918,00	243 270,27

67	Charges except		6 000,00	6 000,00
dépenses	Charges fonct réelles		567 699,00	521 996,27
	CAF BRUTE		58 326,00	151 763,17
1641	Remb capital		22 260,00	9 200,00
	CAF NETTE		36 066,00	142 563,17

La CAF Nette correspond à l'autofinancement

ANALYSE ENDETTEMENT			
Premier ratio:			2019
	Cap restant du		58753,12
	CAF Brute		151 763,17
	RATIO		0,39
Pour être correct le ratio doit être inférieur à 8.			
Deuxième ratio:			2019
	Cap restant du		58 753,12
	Produits réel de fonct		673 759,44
			0,09
Pour être correct le ratio doit être inférieur à 1,5.			

➤ **Structure des effectifs :**

→ La structure des effectifs est présentée dans le tableau ci-dessous:

Catégorie	Grade	Effectif	Fonctionnaire/Contractuel	ETP
A	Ingénieur	2	1 fonctionnaire 1 contractuel	2
B	Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	1 fonctionnaire	1
C	Agent de maîtrise	1	1 fonctionnaire	1
C	Adjoint administratif territorial	1	1 fonctionnaire	0.8
C	Adjoint technique territorial	1	1 fonctionnaire	4.5 heures /an

➤ Dépenses de personnel :

Traitements indiciaires	119 147,00
Nouvelle bonification indiciaire	1 440,00
Régimes indemnitaires	35 238,81
Gratification stagiaire	1 656,00

➤ Durée de travail

→ Le temps de travail est de 1579 h/an

➤ Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel dans l'exercice budgétaire concerné :

→ Les dépenses de personnel augmentent en 2019 (cf. DOB). Cette augmentation est due à plusieurs raisons:

- Une enveloppe supplémentaire est prévue en cas d'évolution salariale en cours d'année pour les agents (augmentation indiciaire, reclassements, avancements de grade...).
- La mise en place du RIFSEEP.
- Un budget pour accueillir un stagiaire pendant 3 mois (niveau Licence en communication)

➤ Etude d'impact pluriannuelle sur les dépenses de fonctionnement:

→ Sans objet. Pas d'investissement exceptionnel prévu correspondant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Rapport sur situation en matière d'égalité hommes/femmes

→ Rémunérations et parcours professionnels, promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement:

→ Les candidatures masculines et féminines sont étudiées et rencontrées de la même manière.

→ Le plan de formation prévoit des formations ouvertes aux femmes et aux hommes en lien avec leur fiche de poste.

→ Le Syndicat est une petite structure dans laquelle le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle est prise en compte au quotidien dans la gestion du temps, dans la prise des congés et des heures de récupération.

→ Les actions spécifiquement menées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont la proposition de formation pour permettre aux agents d'évoluer.

→ Les rémunérations sont fixées sur les grilles indiciaires, les avancements d'échelons et les avancements de grades, des promotions internes, ou du régime indemnitaire.

→ Les agents sont seuls dans leur cadre d'emploi.

→ Des points sont régulièrement menés en réunion d'équipe.

→ Un entretien professionnel est mené annuellement pour trouver des solutions aux éventuels problèmes rencontrés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- Approuve à l'unanimité,

5 - Ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2019

- Il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € le temps de percevoir les participations des EPCI et communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- Approuve à l'unanimité,

GEMAPI

6 – Demandes de subvention auprès du MEDDE et du FEDER pour le programme Natura 2000 pour la période 2019-2020

- Il est proposé de demander une subvention afin de couvrir les dépenses relatives aux missions d'animation et à la prestation de suivi du site Natura 2000. Cette demande couvre un montant global de 24 282.08 € pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2020.

Le plan de financement est récapitulé ci-dessous :

Opération	Montant de la demande de financement	Plan de financement	
		MEDDE (50 %)	FEDER (50 %)
Période du 1er février 2019 au 31 janvier 2020	24 282.08 TTC	12 141.04 € TTC	12 141.04 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- Approuve à l'unanimité,

7- Nomination d'un représentant du SMLG à la commission Locale de l'Eau

- Mr ZAOUÏ ayant démissionné de ses fonctions au Syndicat, un nouveau représentant doit être nommé à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire.

Mr COIGNET Thierry : Est-ce que quelqu'un est intéressé pour prendre la succession de Mr Zaoui à la CLE ?
Merci d'y réfléchir.

8- Etude aménagement sur le site Natura 2000

- Suite à la délibération du 17/05/18, les courriers de demande de positionnement relatif à l'aménagement demandés par la Chambre d'agriculture en zone Natura 2000 (mise en place de merlons et portes avec gestion différenciée dans le haut du marais) ont été envoyés à l'AELB, à la DREAL et à la DDTM.

- Deux réponses sont parvenues au SMLG. L'AELB a indiqué ne pas prendre en charge les frais d'étude et de travaux. La DDTM ne s'est pas positionnée, elle a juste rappelé les nombreuses réglementations s'appliquant aux différentes zones.
- Afin de connaître plus précisément l'impact du niveau d'eau sur les vignes et sur la rouche, il est proposé de mettre en place un suivi sur 3 ans sur différents paramètres (température, hygrométrie, pousse de la rouche....).

Mme PARAGOT Agnès : Est-ce que la Chambre d'agriculture peut aider ?

Mr COIGNET Thierry : Oui elle le fera pour une petite partie. Mais le suivi sur le terrain sera effectué par Philippe et on est en étroite collaboration avec les viticulteurs.

9 - Rémunération piégeurs rats

- La lutte contre les ragondins et les rats musqués est actuellement en grande partie assurée par les piégeurs bénévoles. Actuellement, ceux-ci sont rémunérés 2€ la queue. La difficulté à trouver des piégeurs étant de plus en plus grande, il est proposé au Syndicat d'augmenter la rémunération à 3 €/bête afin de motiver les piégeurs historiques, et de recruter d'éventuelles nouvelles personnes.
- Cette disposition s'étendrait à toutes les communes couvertes par le Syndicat, à l'exception de la commune de Vallet qui rémunère déjà les piégeurs 3.5€ par bête.
- Les communes concernées par l'augmentation de la prime sont donc: Divatte-sur-Loire, Saint Julien-de-Concelles, La Haye-Fouassière, Basse-Goulaine, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Haute-Goulaine, La Remaudière, La Chapelle-Heulin.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

- Approuve à l'unanimité,

Mr COIGNET Thierry : Avez-vous des questions, ou des sujets ?

Mr TEILLET Benoit : Je vous ai remis la nouvelle programmation animation. Vous pouvez en prendre pour vos Mairies si vous le souhaitez.

On prévoit un lancement de la saison le 13 avril à 11h avec les artistes, on vous enverra une invitation.

Mr COIGNET Thierry : Le Syndicat sera présent sur un stand au Troc Plantes intercommunal à Barbechat qui se déroulera samedi 30 mars.

Mr COIGNET Thierry : D'autres questions ?

La séance est levée

